

---

## AVIS PUBLIC

### RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 3<sup>E</sup> ANNÉE D'APPLICATION

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité, durant les exercices financiers 2021-2022-2023, sera en 2023 à sa 3<sup>e</sup> année d'application, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau du soussigné, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandée :

MRC des Sources  
309, rue Chassé  
Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 71-97 de la MRC par courrier recommandé.

Donné à Ham-Sud, le 9 septembre 2022



Etienne Bélisle, Directeur général et greffier-trésorier